

## UNE AUTRE QUESTION DE MARIAGE.

---

DE LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE DES CATHOLIQUES DEVANT  
UN MINISTRE PROTESTANT.

---

Pendant bien des années, les habitants de ce pays ont été en possession paisible du vieux droit français ; le Canadien, profondément catholique, a toujours aimé à mêler les solennités de son Eglise à tous les événements les plus importants de sa vie. Il avait contracté les liens sacrés du mariage aux pieds des autels devant le curé de sa paroisse ; il lui avait ensuite joyeusement porté les fruits nombreux d'une union bénie, et, après une existence bien remplie, le vieux curé était encore appelé à prier sur sa tombe et à lui ouvrir les portes du ciel.

Serait-il vrai, comme quelques uns le prétendent, que toutes ces obligations, si douces au cœur du chrétien, ont été effacées de notre droit ; que si elles restent encore un devoir religieux, elles ne sont plus un commandement devant la loi civile ? Serait-il vrai que mes compatriotes peuvent maintenant se marier sans l'intervention du prêtre ? Ces belles paroles de Lamartine seraient-elles aujourd'hui, grâce à ce qu'on appelle les idées libérales, le progrès moderne, une poésie gracieuse, mais tout-à-fait dénuée de réalité :

“ Il est un homme, dans chaque paroisse, disait-il, qui n'a point de famille, mais qui est de la famille de tout le monde, qu'on appelle comme témoin, comme conseil ou comme agent dans tous